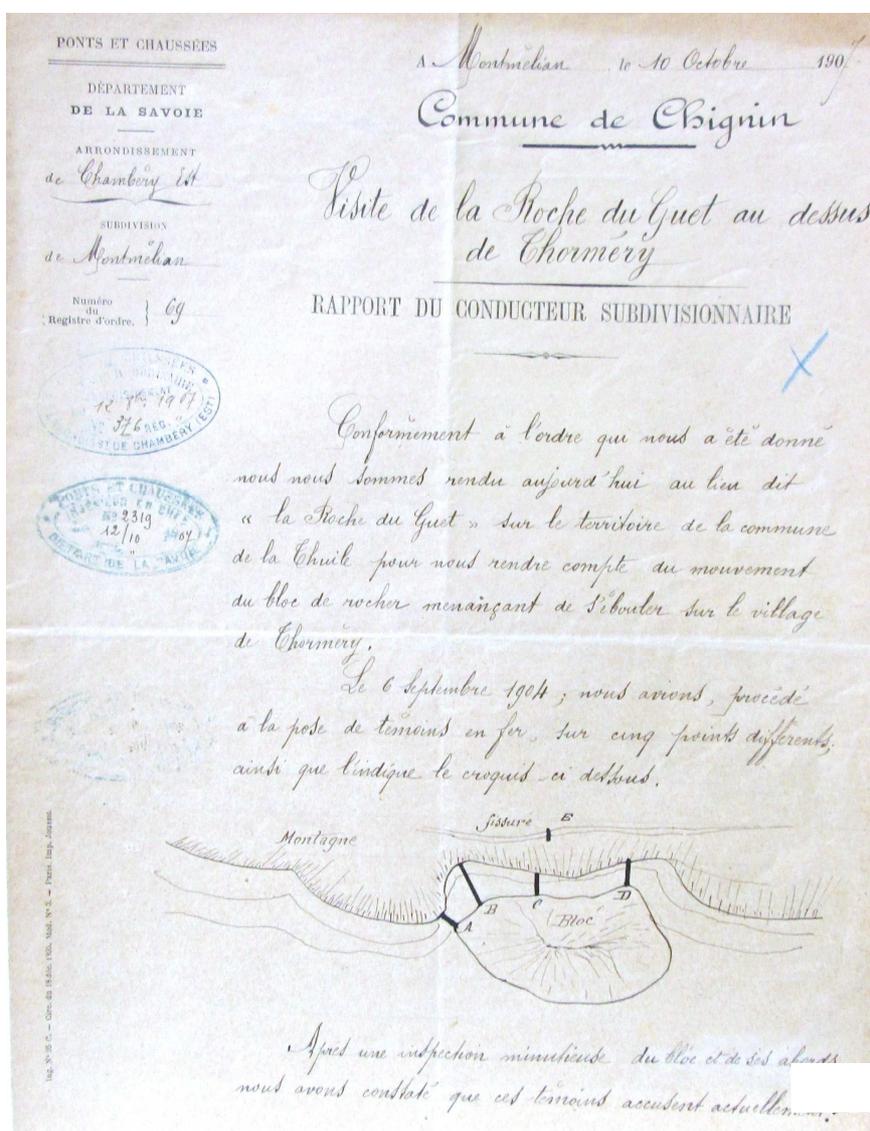


### III L'action décisive de Jean Girard Madoux

#### 1 Sombres perspectives, 1908-1910

Au cours des années 1908 et 1909 les perspectives sont sombres puisqu'aucun projet d'intervention sur le rocher n'est désormais officiellement envisagé. Le préfet demande simplement aux services des Ponts et Chaussées et des Eaux et Forêts d'effectuer des visites périodiques du rocher. Outre celles effectuées mensuellement par les agents du service du reboisement celles des Ponts et Chaussées sont faites successivement par le

conducteur de Montmélian Sylvestre, puis par le cantonnier Billard de La Thuile puis par le conducteur Pache de Saint Pierre d'Albigny. Ce dernier a procédé en décembre 1908 au remplacement de deux témoins détériorés par des témoins en fer profilé en forme de I de 8 centimètres. On en voit aujourd'hui encore un vestige scellé dans la roche. A partir de l'automne 1910 les visites ont été de nouveau confiées au cantonnier Billard.



Un rapport de visite des témoins par le conducteur subdivisionnaire Sylvestre.  
 10 octobre 1907. Coll. R Troillard.

Commune de Chignin  
Rocher de Chorméry

Procès-Verbal de pose de témoins

L'An mil neuf-cent huit le huit décembre,

nous soussigné, Conducteur des Ponts et Chaussées,  
accompagné de M. Boitton, Chef Cantonnier, avons  
procédé dans le Rocher du Juet, au dessous du  
Village de Chorméry, au remplacement des deux  
témoins n<sup>os</sup> 3 et 5 dont les branches étaient  
arrachées ou disloquées.

Les nouveaux témoins sont en fers I  
de 0.08 juxtaposés comme l'indique le croquis  
ci joint et entourés chacun de deux baguettes.  
La moitié d'une des semelles ayant  
été enlevée sur la même longueur à chacun  
des deux fers l'extrémité de la semelle de  
l'un d'eux se trouve exactement à la  
naissance de la coupure de la semelle de  
l'autre.

L'écartement des rochers au droit  
des témoins est de 1<sup>m</sup> 80.

En foi de quoi nous avons dressé  
le présent procès verbal.

Pache André

Bramant par l'Ingénieur Ord<sup>re</sup> n<sup>o</sup> 41  
Chambéry le 3 février 1909.

Vu et transmis à Monsieur le Préfet.  
Chambéry, le 3 février 1909  
L'Ingénieur en chef  
H. G. L.

I

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE  
AHH 3 FEVR 1909



Procès verbal de pose de nouveaux témoins par le conducteur Pache. 1908  
Archives Départementales de la Savoie

## 2 Les initiatives de Jean Girard Madoux 1911-1913

Le nouveau maire de la commune, élu à l'automne 1907, est Jean Girard Madoux, âgé alors de 25 ans. C'est, au dire de l'Ingénieur Des Ponts et Chaussées Reulos « *un jeune avocat intelligent et distingué* », qui sera élu Conseiller général du canton de Montmélian en 1910, puis député de la Savoie en 1914. Il conservera

ces trois fonctions électives jusqu'à sa mort en 1929.

Dès janvier 1908 et en 1910 il fait nommer par le Conseil municipal une commission « *chargée d'étudier la question du Rocher de Torméry et de rechercher, d'accord avec l'administration, les moyens de la solutionner* ».



**Jean Girard Madoux**

*Elu maire de Chignin en 1907, Conseiller général du canton de Montmélian en 1910, député de la Savoie en 1914.*

*Photo aimablement communiquée par Mme Geneviève Girard Madoux.*

En 1910, au Conseil Général, il fait adopter la création d'une commission formée de trois de ses membres qui « *d'accord avec la municipalité de Chignin et avec le concours de l'administration étudieront les moyens pratiques et les mesures à prendre à l'effet de préserver le village de*

### 3 Le nouveau projet. La loi de 1912

Effectivement le Conseil Général adopte en août 1911 un rapport présenté par le conseiller Balmain, qui rappelle que la vie de la population est menacée, qu'on ne peut envisager de déplacer le village, que l'abattage du rocher est indispensable et que les pouvoirs publics doivent intervenir. La délibération, transmise au ministre des

*Torméry du danger qui le menace* ». Il réussit de cette façon à relancer le projet d'enlèvement du Rocher de Torméry en impliquant directement le Conseil Général. La voie administrative avait conduit à l'enlisement du dossier, la voie politique va enfin le dénouer en moins de deux ans.

Travaux publics avec l'appui du député Joseph Delachenal, mandaté par le Conseil général, est accueillie favorablement et un projet de loi destiné à dégager les crédits nécessaires à l'opération est préparé et annoncé dans la presse dès la fin de l'année 1911.



Annonce dans la presse nationale du financement de l'enlèvement du Rocher de Torméry.

Sur cette base, une loi votée en décembre 1911 et renouvelée le 2 avril 1912, ouvre un crédit de 60 000 francs au ministère de l'Intérieur pour financer l'enlèvement du Rocher de Torméry et la réparation des dégâts. Le Conseil général est appelé à voter le crédit complémentaire de 40 000 francs, ce qui est fait dès le 20 avril 1912. Toutefois il sera demandé aux propriétaires de terrains concernés un engagement par

écrit de renoncer, si le coût de l'opération dépasse 100 000 francs, à 50 % des dommages qui seront constatés.

Une commission d'experts, comprenant notamment le professeur d'agriculture Laurent et l'agent-voyer Ravier estimera avant l'explosion la valeur de chacune des maisons de Torméry, et fera faire pour chacune d'elles deux photographies.

#### 4 Les préparatifs de l'explosion. 1912-1913

##### Les deux projets successifs de l'Ingénieur Reulos.

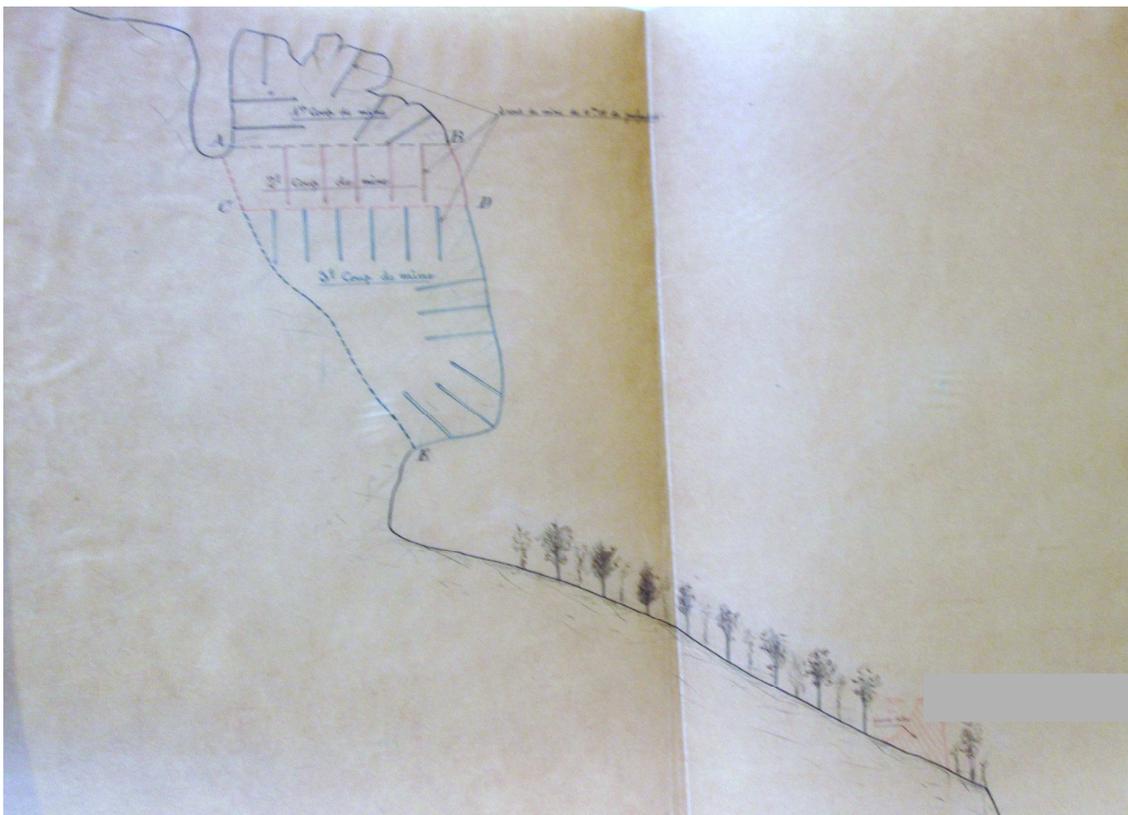
Le ministre de l'intérieur a désigné le 25 mai 1912 le service des Ponts et Chaussées pour s'occuper de l'enlèvement du rocher. L'ingénieur Reulos produit dès le 6 juillet « *une étude des moyens à prendre pour provoquer la chute du rocher dit Roche du Guet menaçant le village de*

*Torméry* ». Il envisage d'abord l'abattage du rocher en trois fois, opération qui durerait jusqu'à la fin juin 1913. Mais une nouvelle solution est retenue, de faire exploser seulement les parties latérales, les plus menaçantes, puis de consolider par un mur de maçonnerie la partie centrale.

PONTS ET CHAUSSÉES  
 DÉPARTEMENT de la Savoie  
 SERVICE Crémieux  
 ARRONDISSEMENT de Chambéry Est  
 SUBDIVISION  
 SIGNATAIRES :  
 M. subdivisaire.  
 M. Reulos Ingénieur ordinaire.  
 M. Gottrand Ingénieur en chef.  
 Commune de Chignin.  
 Étude des moyens à prendre pour provoquer la chute du rocher dit "Roche du Guet" menaçant le village de Torméry.  
 Coupe en travers du rocher avec indication des différentes explosions.  
 Dressé par le subdivisaire soussigné,  
 A Chambéry, le 6 juillet 1912.  
 Présenté par l'Ingénieur en chef soussigné,  
 A Chambéry, le 18 Juillet 1912.

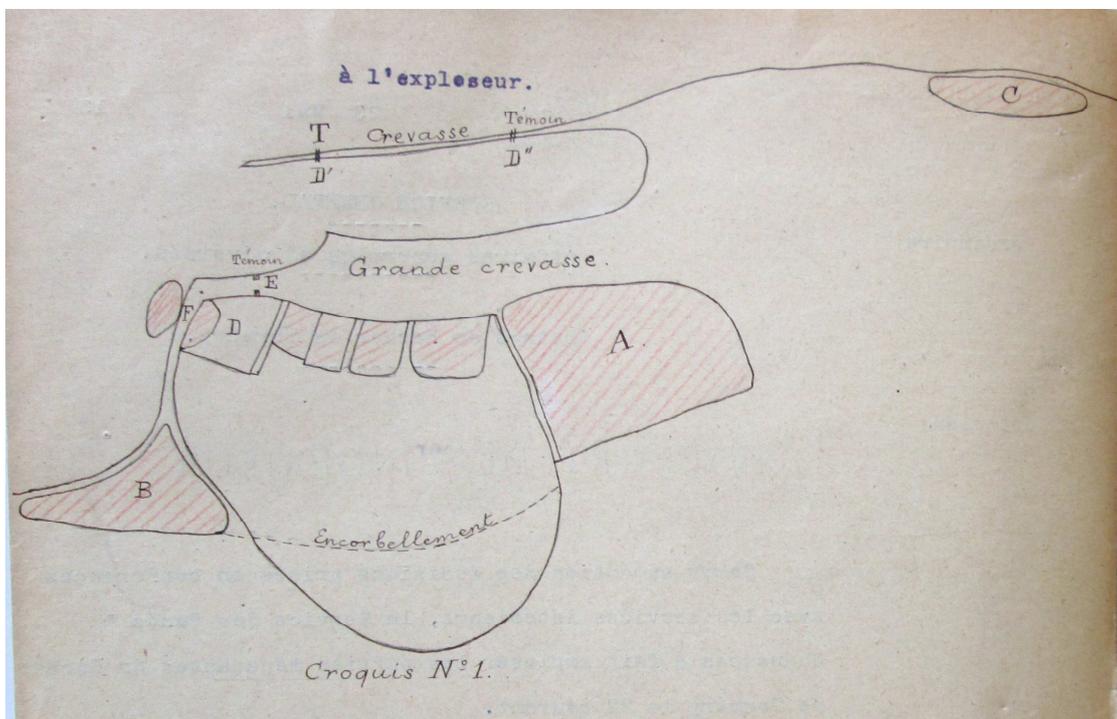
**Premier projet d'abattage du rocher, en trois fois.**

*Archives Départementales de la Savoie*



Projet d'abattage en trois fois : coupe du rocher et des mines envisagées.

*Archives Départementales de la Savoie*



Projet définitif. Plan du rocher avec les parties à faire exploser, A, B, C, D, F, et la partie centrale à consolider.

*Archives Départementales de la Savoie*

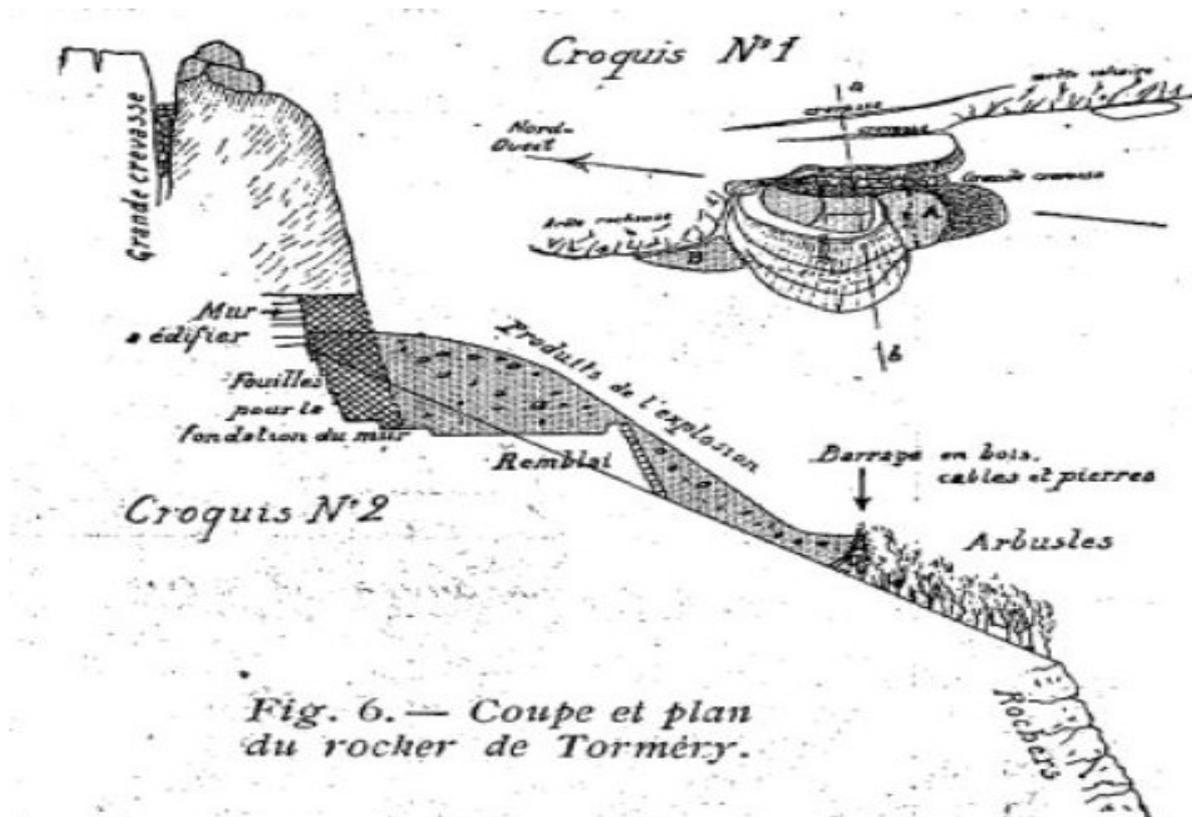
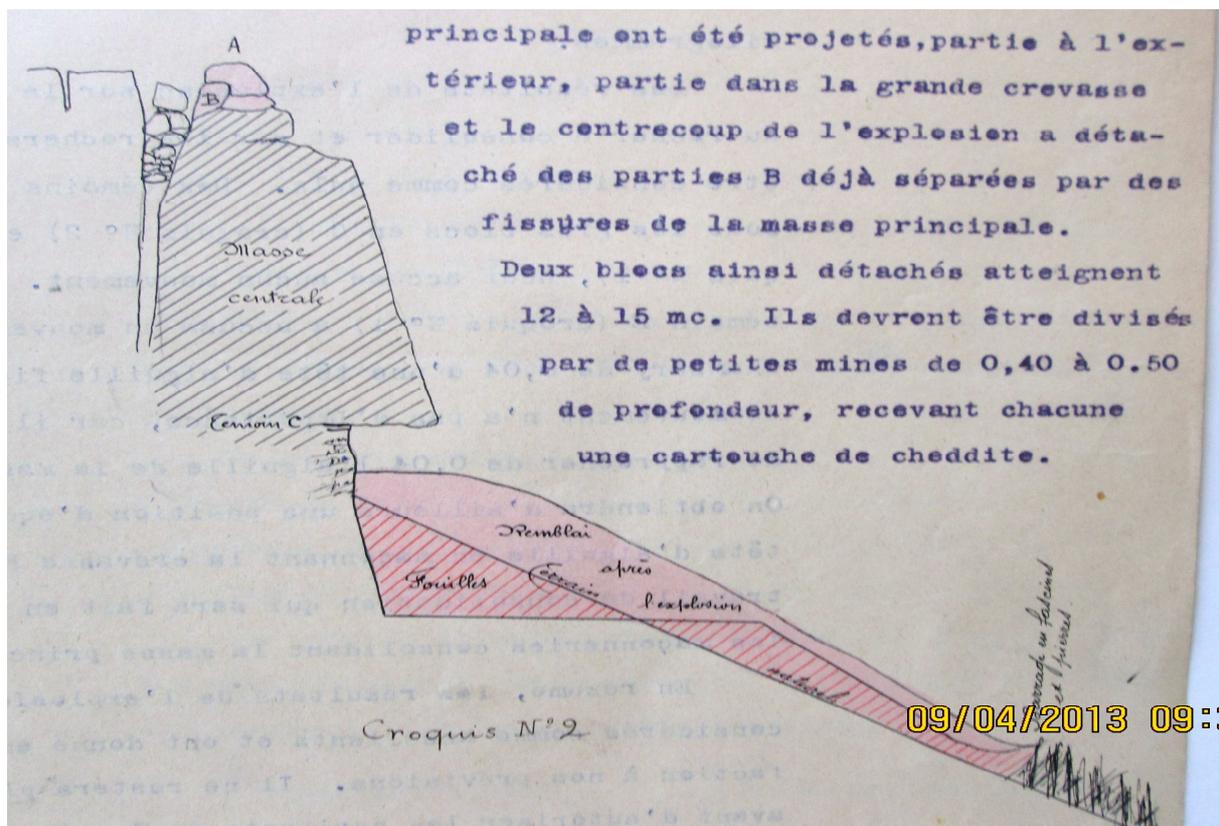


Fig. 6. — Coupe et plan du rocher de Torméry.

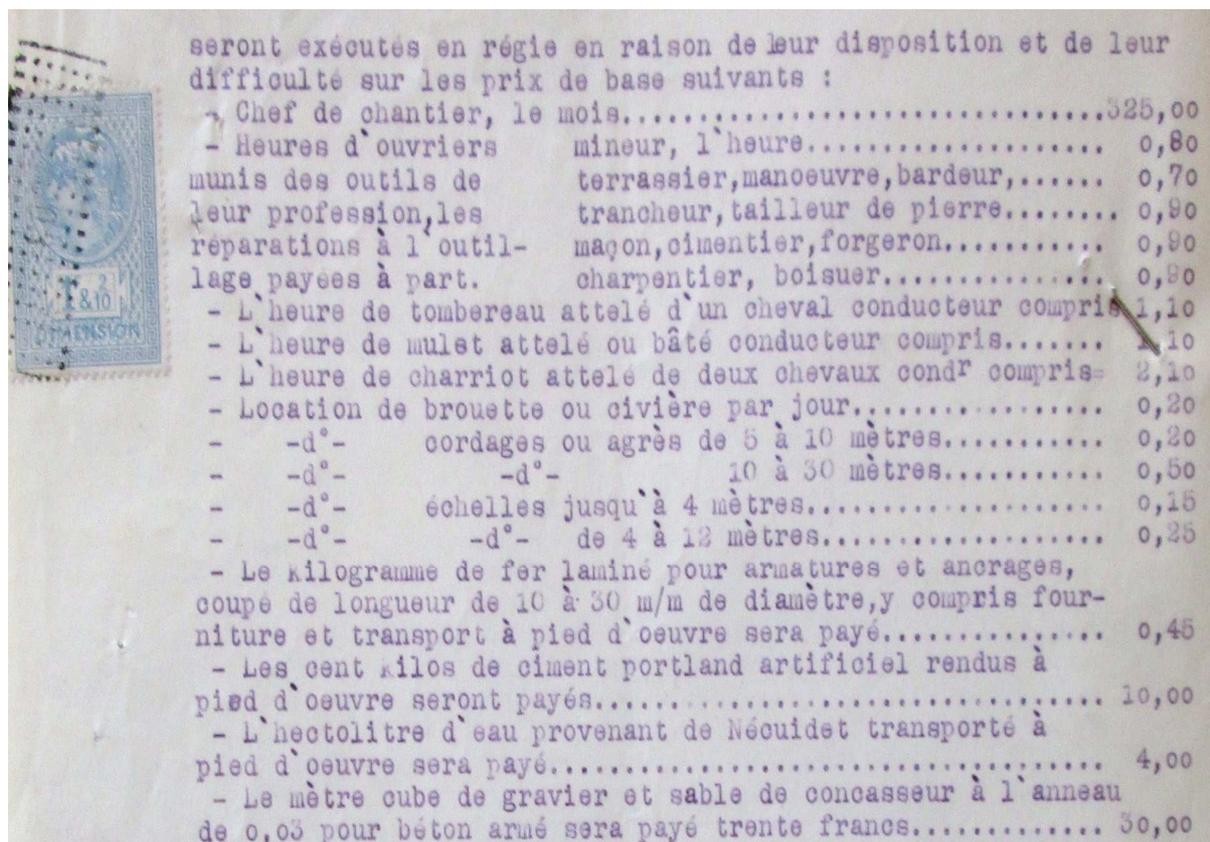


Deux croquis du Rocher de Torméry et des travaux préliminaires. Par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Reulos. Revue La Nature et rapport officiel du 23 mai 1913.

### Les marchés de gré à gré avec l'entreprise de Travaux publics Bernasconi.

La nature spéciale de l'opération ne permettant pas la procédure habituelle des marchés publics avec appel d'offres, une série de six marchés de gré à gré ont été successivement signés avec l'entreprise chambérienne de Travaux publics de Nestor Bernasconi, dont deux pour les travaux préliminaires. Chaque contrat définissait la nature précise des travaux à effectuer, le montant maximal de la

dépense autorisée, 9 000 et 10 000 francs pour les deux marchés de travaux préliminaires, 20 000 francs pour les suivants, ainsi que les tarifs des matériaux et des diverses prestations : du chef de chantier, des mineurs, des maçons, des manœuvres, des muletiers, le prix du m<sup>3</sup> de béton rendu sur place, de la dynamite etc.



seront exécutés en régie en raison de leur disposition et de leur difficulté sur les prix de base suivants :

- Chef de chantier, le mois.....	325,00
- Heures d'ouvriers mineur, l'heure.....	0,80
munis des outils de terrassier, manoeuvre, bardeur,.....	0,70
leur profession, les trancheur, tailleur de pierre.....	0,90
réparations à l'util- maçon, cimentier, forgeron.....	0,90
lage payées à part. charpentier, boisuer.....	0,80
- L'heure de tombereau attelé d'un cheval conducteur compris	1,10
- L'heure de mulet attelé ou bâté conducteur compris.....	1,10
- L'heure de charriot attelé de deux chevaux cond <sup>r</sup> compris-	2,10
- Location de brouette ou civière par jour.....	0,20
- -d°- cordages ou agrès de 5 à 10 mètres.....	0,20
- -d°- -d°- 10 à 30 mètres.....	0,50
- -d°- échelles jusqu'à 4 mètres.....	0,15
- -d°- -d°- de 4 à 12 mètres.....	0,25
- Le kilogramme de fer laminé pour armatures et ancrages, coupé de longueur de 10 à 30 m/m de diamètre, y compris fourniture et transport à pied d'oeuvre sera payé.....	0,45
- Les cent kilos de ciment portland artificiel rendus à pied d'oeuvre seront payés.....	10,00
- L'hectolitre d'eau provenant de Nécuidet transporté à pied d'oeuvre sera payé.....	4,00
- Le mètre cube de gravier et sable de concasseur à l'anneau de 0,03 pour béton armé sera payé trente francs.....	30,00

### Marché de gré à gré du 16 août 1913 : tarif des prestations et des matériaux.

*Archives Départementales de la Savoie*

#### Les travaux préliminaires.

Les travaux préliminaires ont commencé au mois de septembre 1912 par la construction d'une cabane en planches à doubles parois de 13m x 8m pour abriter une quinzaine d'ouvriers et le matériel, ainsi que l'aménagement des abords, notamment une fosse et une grande surface

recouverte de carton goudronné pour recueillir les eaux de pluie. Des habitants de La Thuile et leurs mulets et chevaux ont été mis à contribution pour l'acheminement des matériels, du ciment, de l'eau et de la nourriture, au départ de Nécuidet.

Ainsi, « l'hectolitre d'eau provenant de Nécuidet, transporté à pied d'œuvre » était payé 4 francs. Les habitants ont fourni, au cours des deux premiers mois, les prestations de 100 heures « *de tombereau attelé d'un cheval, conducteur compris* » à 1,10 francs l'heure, 20 heures de « *charriot attelé de deux chevaux* » à 2,10 francs l'heure et 328 heures de

« *mulet attelé ou bête conducteur compris* » à 1,10 francs l'heure...

Ces travaux se sont poursuivis par le nettoyage du chantier, l'enlèvement des pierres qui encombraient la crevasse, les fouilles au pied du rocher pour le mur de soutènement, l'aménagement d'une plateforme et d'un barrage en bois et vieux câbles destinés à retenir les plus gros blocs.



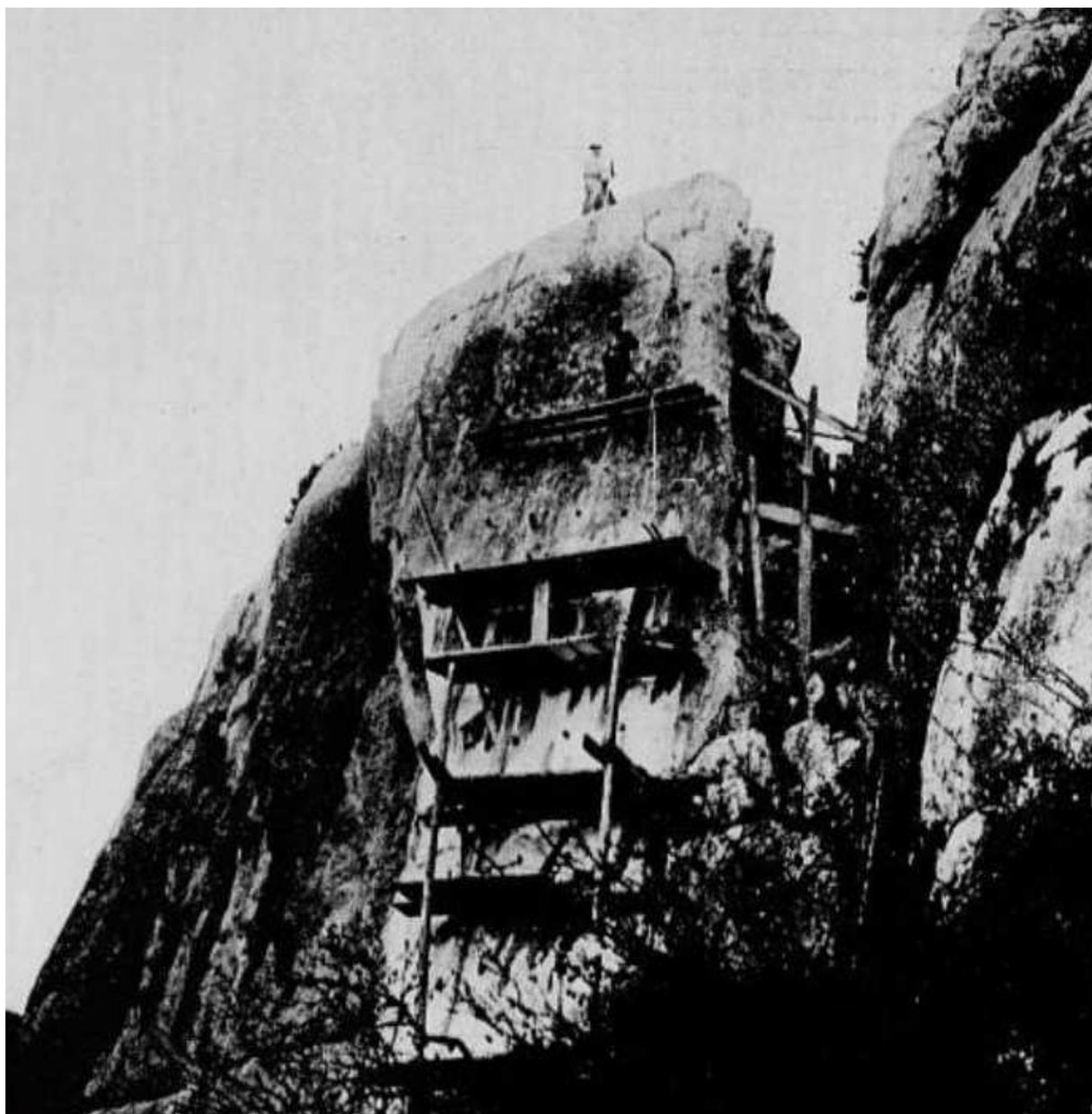
**Le maire, les conseillers municipaux et l'ingénieur Reulos devant la cabane de chantier.  
Septembre 1913.**

*Le conseil municipal, élu en 1912, était composé de :  
Girard Madoux Jean, maire, Viboud Jean, adjoint, Cartier Louis, Floret Jean, Gamen  
Joseph, Girard Madoux Jean-Jacques, Girard Madoux Pierre, Girard Reydet Eugène,  
Quenard Jean Baptiste, Quenard Hugues, Tissot Joseph et Viboud Etienne*

*Photo L. Grimal. Coll. Alain Quenard.*

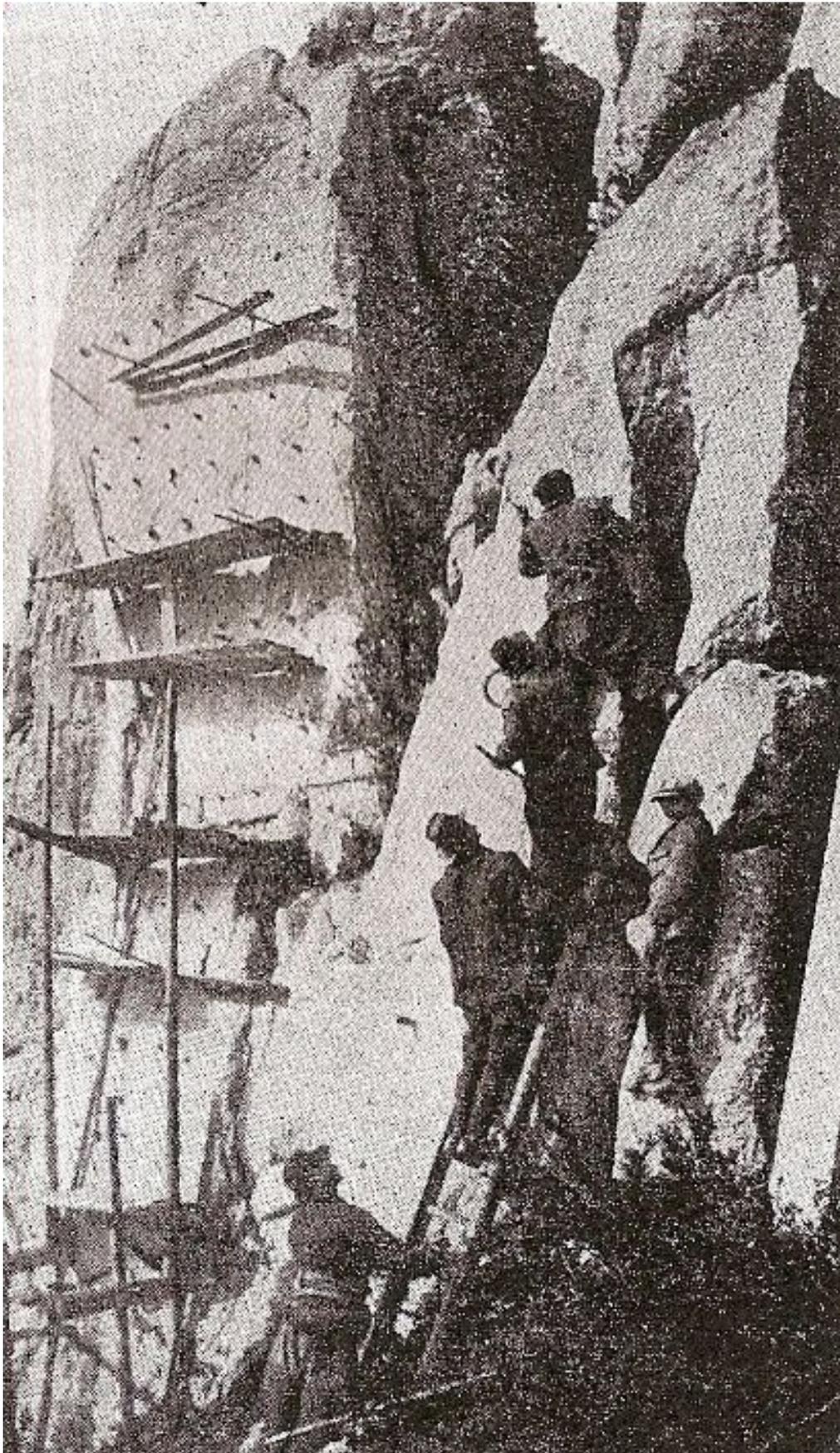
Ensuite, ces travaux préliminaires ont surtout consisté à percer à la barre à mine, dans des conditions très difficiles, sur des échafaudages rudimentaires plaqués contre les parois verticales du rocher, 260 trous de mine de 0,80 à 4m de profondeur, totalisant 400 mètres de forage.

Interrompus par la neige le 24 novembre, ils ont repris le 20 mars 1913, aussitôt interrompus quelques jours par une chute de neige printanière de 40 cm. Il se sont achevés le 18 mai, quatre jours avant l'explosion.



**Les travaux préliminaires : le percement, à la barre à mine, de 260 trous dans la paroi verticale du rocher.**

*Photo L'Afrique du Nord illustrée. Mai 1913*



**Le forage des 260 trous de mine**

*Photo L'illustration Mai 1913*





Le 22 mai de nombreux journalistes sont venus à Chignin où un poste télégraphique a été installé dans la gare pour l'occasion. Et tous les grands journaux français n'ont pas manqué d'envoyer sur place un correspondant pour relater l'évènement.

Un opérateur cinématographique est même venu et a tourné, en ces temps pionniers du cinéma muet, un film dont on a trouvé la trace dans la programmation d'une salle de projection de Saint-Etienne. On ignore ce que ce film est devenu.

**Le Petit Parisien**

### Le Sénat examine le budget de 1913

Dans sa séance d'hier, le Sénat a abordé l'examen du budget de 1913 voté par la Chambre des députés en mars dernier.

La discussion générale a été ouverte par un exposé du rapporteur général sur la situation financière.

Il exprime les regrets que la Chambre n'ait pu, malgré l'importance de l'œuvre, transmettre le budget au Sénat que très tardivement. Il rappelle, pour que le Sénat ne soit pas surpris, les raisons de ce retard, et dit que, malgré les efforts de la Chambre, elle n'a pu empêcher le Sénat de voter le budget de 1913 à 1,400 millions de recettes et à 1,500 millions de dépenses, soit un excédent de 100 millions de dépenses supplémentaires et un certain nombre de dépenses nouvelles qu'on n'a pas l'intention d'y faire entrer, au lieu d'un total de 3 milliards.

Après un exposé du travail de la commission des finances, le rapporteur général déclare qu'il n'a pu éviter 300 millions de dépenses supplémentaires certainement à celui qui avait d'ores et déjà inscrit au budget.

La dette nationale se pourra incidemment être mise à contribution pour couvrir des dépenses dont le caractère est essentiellement permanent. Ce sont surtout les crédits supplémentaires qui ont, depuis quelques années, dû être inscrits budgétaires. La loi est élevée à 1,200 millions depuis 1907. L'émulsion des bords du Rhin a presque épuisé la flotte des autorisations maritimes dans la loi. Pour rénover nos finances, ne comptons pas sur l'impôt sur le revenu; celui-ci remplacera la contribution des portes et fenêtres et la contribution mobilière; l'assiette sera changée, mais non pas le produit.

En terminant, le rapporteur général résume les grandes dépenses prévues pour l'année budgétaire, les crédits annuels, l'insuffisance budgétaire.

La séance est levée à six heures et demie.

Deux autres orateurs interviennent ensuite.

M. Le Heron s'efforce de ramener les dépenses de la progression de nos dépenses, et il croit que le mal vient surtout de l'augmentation des dépenses budgétaires et du manque de responsabilité.

M. Dubierre considère que l'impôt sur le revenu pourrait apporter un remède certain à la situation actuelle. Sauf décret.

F. G.

### Un beau-père accusé de brutalités sur une fillette de sept ans

**MALGRÉ SES DÉLEGATIONS IL EST ENVOYÉ AU DÉPÔT**

M. Valenciennes, commissaire du quartier de l'hôpital-maintenant, recevait, avant-hier, une lettre, supposée de plusieurs femmes indignées, qui lui signalaient le cas d'une fillette de sept ans par son beau-père, disaient-elles, maltraitant.

Le magistrat chargé un de ses représentants de procéder, dans la maison désignée, à une enquête préliminaire. Des voisins confirmèrent les faits signalés et M. Valenciennes, accompagné de son cabinet et du procureur général, chef de brigade dans un établissement industriel.

R. ne se dérangea pas. Mais sa femme vint trouver le commissaire, en compagnie de son enfant, Rose-Blanche.

Mme R. raconta au magistrat que la petite Rose-Blanche, née d'un premier mariage et sa mère, maltraitée depuis deux ans, date de son mariage avec le chef de brigade, un véritable martyr.

R. affirmait-elle, avait péri en haïne la pauvre petite, et il ne se passait pas de jour qu'il ne la retait de coups, la privait de nourriture, l'enfermant de longues heures dans un cabinet. Et si par malheur sa femme élevait des protestations, sa colère se tournait contre elle.

Mme R. ajouta que, il y a huit jours, lassée d'une telle existence, elle avait abandonné le domicile conjugal et s'était réfugiée avec son enfant dans un hôtel de la rue des Mathis.

Mais R., s'étant mis à sa recherche, l'avait retrouvée et contrainte à revenir auprès de lui. La pauvre femme avait osé. Or, la même vie d'enfer avait recommencé.

Après avoir recueilli ce double récit, que semblaient confirmer des traces de coups qui portaient la petite Rose-Blanche, M. Valenciennes envoya chercher R.

Ans accusés, que le commissaire lui signifiait, il répondit que la fillette dans sa situation, il n'avait fait que la protéger dans la limite de ses droits.

M. Valenciennes n'en a pas moins envoyé R. au dépôt.

### On va faire sauter le rocher de Tormery

Chambéry, 21 mai.

Le rocher de Tormery, qui surplombe le village de ce nom, à deux kilomètres de Chambéry, et dont l'écroulement est suspendu comme une bombe, va disparaître dans quelques jours. Les travaux sont terminés.

Il avait été question tout d'abord de faire sauter les 700 mètres cubes qui s'élevaient sur le rocher. Ce projet a été abandonné, car il eût été trop coûteux. On a décidé de faire sauter le rocher, large d'environ 100 mètres et qui surplombe le village de Tormery.



Une crevasse dans le rocher de Tormery (1200 mètres)

Les administrateurs des ponts et chaussées, et des eaux et forêts, qui ont suivi attentivement ce travail ont le conviction que l'infrastructure ne sera pas affectée par l'écroulement, et qu'au contraire, la disparition de la partie supérieure contribuera à la mise en sécurité plus stable. Elle sera d'ailleurs asséchée par de puissants murs en maçonnerie. C'est la seconde phase de l'entreprise et ainsi sera évitée la menace de l'infrastructure. Les ponts et chaussées ne seront pas affectés par l'écroulement, et qu'au contraire, la disparition de la partie supérieure contribuera à la mise en sécurité plus stable. Elle sera d'ailleurs asséchée par de puissants murs en maçonnerie. C'est la seconde phase de l'entreprise et ainsi sera évitée la menace de l'infrastructure.

La première phase avait été de faire sauter le rocher lui-même, mais devant les exigences des habitants, elle avait été abandonnée. C'est ainsi qu'un été continu à ramener le tiers à une opération qui ne peut entraver de graves dommages-intérêts, et qui aura la même efficacité.

L'Etat a donné, à cet effet, 60,000 francs, le conseil général 40,000, mais ces crédits ne seront pas affectés.

### M. Klotz s'oppose à la suppression des jeux

M. Klotz, d'accord avec la commission de budget, a proposé de supprimer les jeux d'argent et de les surveiller plus strictement à la Chambre de ses propositions, aujourd'hui mises.

La commission de budget, ainsi que nous l'avons dit, n'a pas tenu pour définitif le vote émis vendredi, par la Chambre, sur la proposition de M. Jacques Poincaré, qui demandait l'abolition des jeux. Elle a préféré l'avis exprimé par M. Klotz, ministre de l'Intérieur, avis d'après lequel la suppression n'est pas possible. Le ministre a d'ailleurs proposé à la commission un certain nombre de mesures destinées à améliorer le contrôle et la surveillance des jeux.

Les autorisations de jeux ne seront plus accordées qu'aux sociétés hydrophobes ou climatiques reconnues par la loi de 1910. Les autorisations nouvelles seront revues et le délai de deux années sera accordé aux communes pour régler leur situation au regard de la loi de 1910.

Toutes les autorisations ne seront plus accordées que pour cinq années. Enfin, les sociétés existantes par l'article 409 du Code pénal contre les jeux de hasard de jeux d'argent seront supprimées.

Après le dépôt du ministre, la commission a répondu, par le vote donné à l'Assemblée de M. Poincaré.

Le ministre sera donc invité, après-cela, à revenir sur son vote de vendredi.

M. Klotz a adopté ensuite les propositions faites au gouvernement en les complétant, d'accord avec le ministre de l'Intérieur, par la limitation, par décret, pour chaque commune, du nombre de jeux, la prohibition au journal officiel de la répression des sociétés privées de jeux de hasard, enfin l'interdiction pour les communes de profiter de la loi de l'interdiction de jeu et de la suppression.

La question des sociétés a été renvoyée à l'examen de la commission de la réforme judiciaire. Celle-ci doit se réunir ce matin pour statuer.

### L'ARGENT DES TROIS ANS

**Le débat de demain**

La commission de l'armée s'est réunie hier, sous la présidence de M. Le Heron, pour procéder à l'examen du projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses de 400 millions en vue d'accélérer les travaux de la défense nationale.

Elle avait à émettre son avis technique sur le projet qui, au point de vue financier, a déjà reçu l'approbation de la commission du budget.

Après examen des différents articles et après avoir pris connaissance d'un certain nombre de documents, elle a donné un avis favorable à l'ensemble du projet.

Elle a toutefois invité son président et son rapporteur à intervenir auprès du gouvernement pour que la commission de l'armée soit représentée dans la sous-commission permanente chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits.

Ajoutons que M. Henri Poincaré (senior) a été autorisé à déposer, aujourd'hui, son rapport sur le service de trois ans. Les grandes lignes de ce rapport sont connues et ont reçu l'approbation de la majorité de la commission.

### En plein boulevard, une amoureuxse se tire un coup de revolver

Lier, vers midi, boulevard Montmarie, s'est déroulée une scène dramatique.

Après avoir noté un gros bouquet de roses à une fleuriste installée en face le numéro 14, une jeune fille, vêtement élégant et fort joli, s'arrêtait devant la boutique d'un café. Elle semble chercher, du regard, une personne connue parmi les consommateurs. Ne la trouvant pas sous le nom, elle se fit l'acquiescement. Et son sac, un revolver à sa ceinture, elle le tira dans la poitrine.

Un docteur fut immédiatement appelé à l'hôpital Lariboisière. Mais que sur elle, le porteur, M. Carpin, commissaire du quartier du Faubourg-Montmarie, vint interroger la jeune fille. Elle se nomme Louise Poirant, est âgée de vingt ans et habite, depuis peu, une maison modeste de la rue Gay-Lussac.

Elle raconte au magistrat qu'elle avait quitté sa famille, d'abord et provisoire, pour venir rejoindre son amant à Paris.

Enfin, elle, à la suite d'une querelle, la jeune femme lui avait déclaré qu'il n'était plus aimé. Elle s'était alors, après avoir essayé vainement de le convaincre, avait tiré son revolver.

L'annonce de l'explosion dans le journal « Le Petit Parisien » le 14 mai 1913

## 2 Les mesures de sécurité

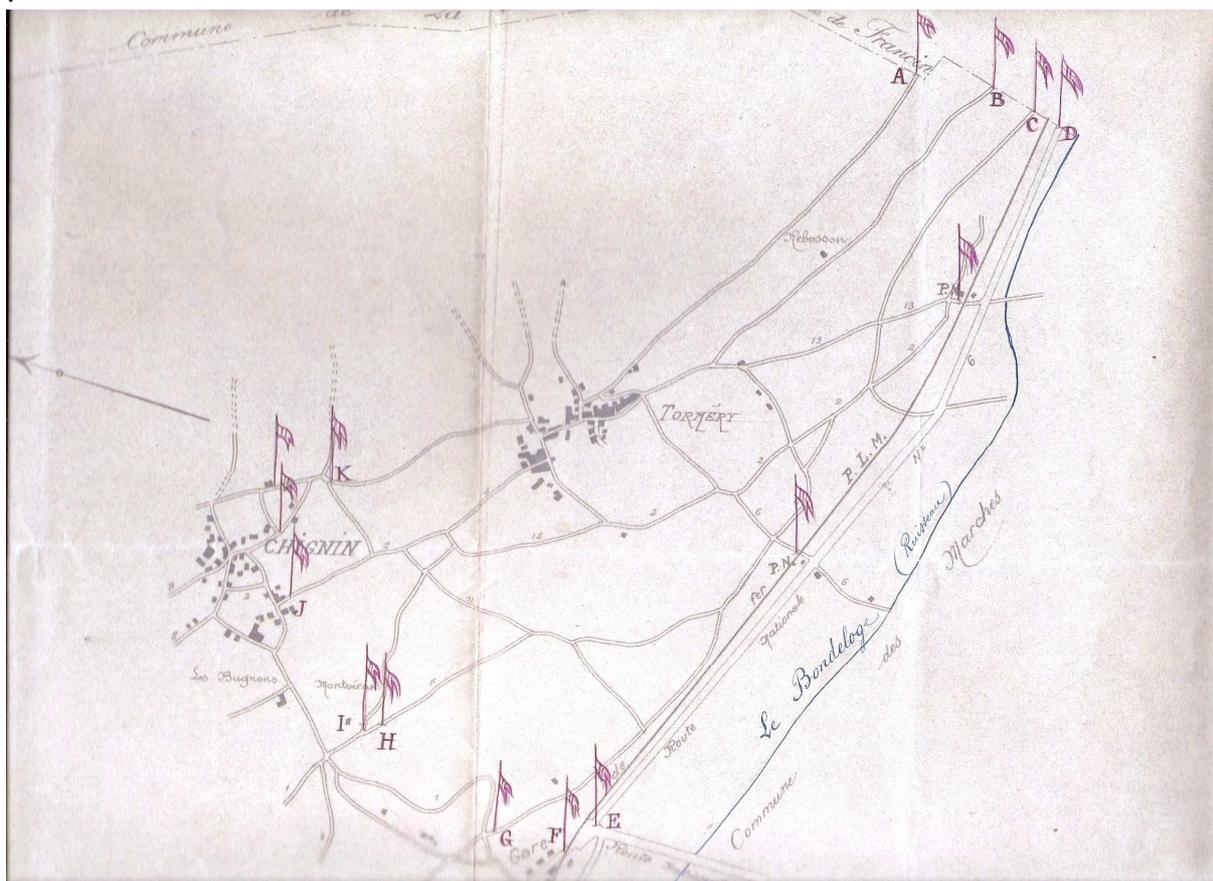
Cet évènement largement annoncé a attiré une foule considérable de spectateurs, estimée à 20 000 personnes, venues en train, en tramway jusqu'à Saint-Jeoire, ou en voiture, et qui se sont massées au-delà d'un vaste périmètre de sécurité, sur la colline du Penet, le meilleur point de vue, près de l'actuelle barrière de péage de l'autoroute, et aussi sur les collines de Francin, des Marches, de Myans et des Tours de Chignin.

D'importantes mesures de sécurité ont à juste titre été prévues, organisées par un commissaire spécial nommé à cet effet et par le maire Jean Girard Madoux.

Quatre-vingt militaires de la caserne de Montmélian et 22 gendarmes dont 8 à cheval ont été répartis le long du Bondeloge, sur les routes et chemins conduisant à Torméry et sur la route nationale 6 où des barrages signalés par des drapeaux rouges ont été établis selon un plan soigneusement préparé.

Du côté de La Thuile sept gardes forestiers et quatre gendarmes assuraient l'ordre sur les chemins d'accès.

Seules, une quinzaine de personnalités, la plupart en uniforme, ont pu se rendre sur le site-même.



**Le plan de sécurité avec les barrages routiers.**

*Le Bondeloge était gardé sur 2 kilomètres par l'armée à raison d'un soldat tous les 50 mètres.*

*Coll. R. Troillard..*

Un arrêté a été pris par le maire pour l'évacuation totale, sans exception, du village de Torméry. Dès six heures du matin, accompagné du Commissaire spécial, il s'en est assuré en personne.

Quelques jours auparavant il avait pris soin d'inviter à une séance extraordinaire du conseil l'ingénieur Reulos, le conducteur Ravier et l'entrepreneur Bernasconi pour expliquer le déroulement de l'opération et rassurer la population. Ils se sont tous montrés optimistes et désireux de dissiper les inquiétudes, affirmant que malgré

l'impressionnant dispositif de sécurité les risques étaient minimes et les dégâts probablement faibles.

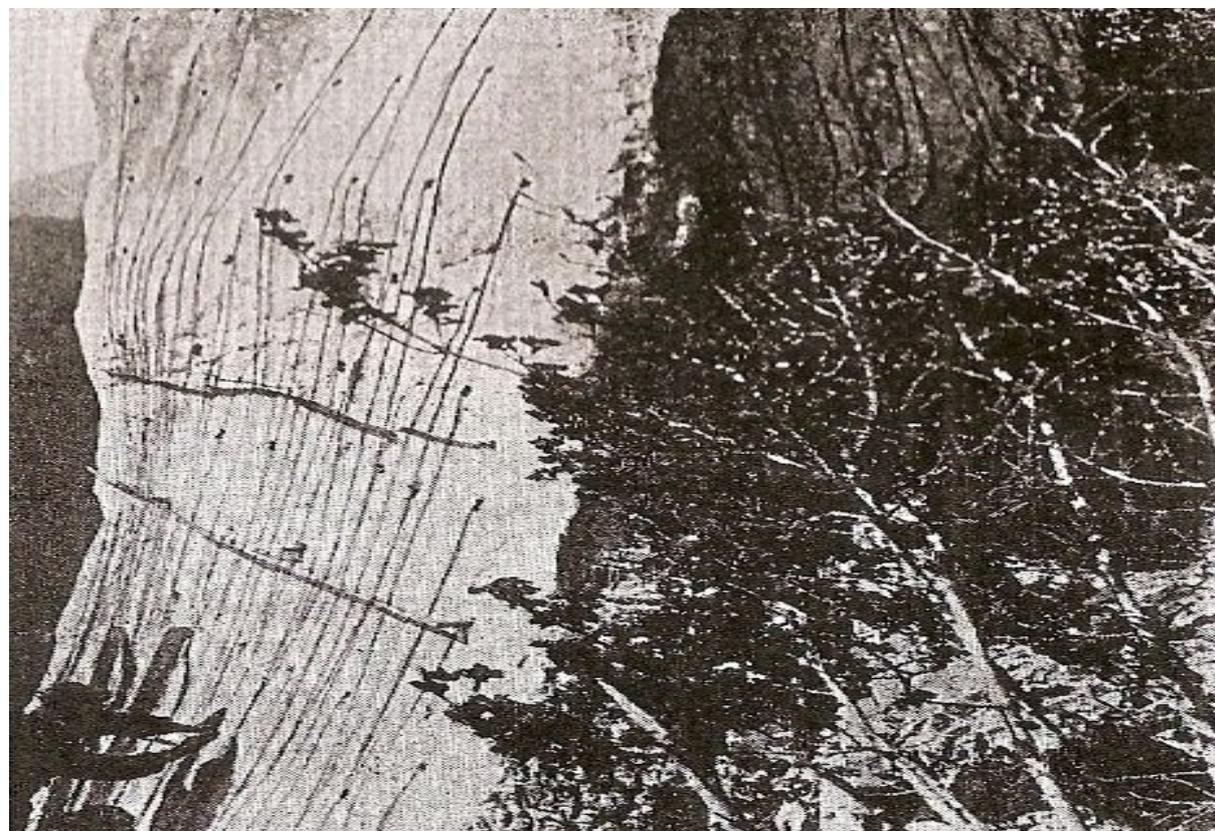
Leurs prévisions étaient exactes. Mais si le maire Jean Girard Madoux se montrait serein et tenait publiquement des propos rassurants, il était bien conscient de la gravité de l'opération et l'on perçoit dans sa correspondance avec l'ingénieur Reulos une anxiété certaine devant la lourde responsabilité qu'il avait à assumer.



**L'évacuation du village de Torméry**  
*A la sortie du village, en direction du Chef-lieu. Quelques meubles,  
 du foin pour les bœufs...*

*Coll. Alain Quenard*

### 3 Le déroulement de l'opération.



Le chargement de la dynamite et la pose des cordons détonants dans les trous de mines.  
*L'illustration, mai 1913*



**Les ingénieurs Dienne, Malet et Harlé avec l'exploseur prêt à être actionné.  
22 mai 1913**

*Photo Illustrations Bureau, 1913. Coll. Alain Quenard*

Dans les 260 trous de mine, 600 kilos de dynamite ont été chargés par les soins de trois ingénieurs, Dienne, Malet et Harlé, de la société Davey Bickford Smith et Cie de Rouen. Toutes les mines ont été reliées entre elles par un réseau de cordons détonants au trinitrotoluène et soudés à des branchements principaux qui se

réunissaient à une ligne de cuivre de 12/10<sup>e</sup> se terminant à l'exploseur installé à 150 m de là, près de la cabane. Après un échange de signaux convenus, par des fusées paragrêles, à 10 h 22 le courant électrique fourni par l'exploseur a fait éclater simultanément toutes les mines.



**L'explosion simultanée des 260 mines. 22 mai 1913, 10h 22.**

*Photo Illustrations Bureau. Coll. Alain Quenard*

Tout s'est déroulé selon les prévisions des ingénieurs. Les parties minées du rocher ont été pulvérisées en petits cailloux de quelques centimètres ou disloquées en blocs de petite taille. Les barrages établis au pied du rocher ont retenu la presque totalité des débris. Seuls quelques blocs sont tombés et sont restés bloqués dans les taillis des pentes inférieures. Le village n'a

pas subi de dégâts. La déception, qui a confusément engendré par la suite la légende d'un échec, n'a été ressentie que par certains spectateurs dépités qui s'attendaient à voir le village écrasé par les rochers et qui n'ont assisté, à une distance de plus de deux kilomètres, qu'à une opération parfaitement maîtrisée.



**Quelques personnalités sur les lieux après l'explosion**

*Photo Illustrations Bureau 1913. Coll. Alain Quenard*

#### **4 L'écho de l'évènement dans la presse.**

Dès le lendemain la plupart des journaux français rendent compte du succès de l'opération, le plus souvent sous forme d'un court communiqué envoyé par leur correspondant, soulignant notamment

l'absence de dégâts. Et la singularité de cette entreprise à priori très risquée a suscité aussi l'intérêt de plusieurs hebdomadaires.

« *Le journal d'Alger* » et « *L'Afrique du Nord illustrée* » ont consacré chacun au Rocher de Torméry un article illustré d'une photographie mais manifestement de seconde main. Le grand hebdomadaire « *L'Illustration* », dans son numéro du 31 mai, consacre deux pages entières à une

longue et consistante narration de l'évènement, très documentée et illustrée. De même la revue « *La Nature, revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie* » publie un article de quatre pages rédigé par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Reulos.

41<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 2090.

7 JUN 1913.

# LA NATURE

## REVUE DES SCIENCES

### ET DE LEURS APPLICATIONS AUX ARTS ET A L'INDUSTRIE



#### L'EXPLOSION DU ROCHER DE TORMÉRY (SAVOIE)

La question de l'abstaje d'un rocher dit « Rocher de Torméry » dénommé dans la presse le « Rocher de Hamoules » prit naissance en 1905, à la suite

virun par mètre, soit une inclinaison moyenne de près de 1 pour 1.

À la suite d'une délibération du 6 septembre 1905



Fig. 1. — Village et rocher de Torméry.

d'une visite d'un certain nombre d'habitants du village de Torméry, agglomération de 325 habitants faisant partie de la commune de Chignin, située à 14 kilomètres environ de Chambéry.

Le rocher menaçant, d'un volume de 8000 mètres cubes, est situé à l'altitude de 1191 mètres et le village de Torméry, immédiatement en dessous, à l'altitude 556 et à une distance horizontale d'environ 950 mètres. La pente moyenne du flanc de la montagne est alors de  $\frac{1191 - 556}{950} = \frac{635}{950} = 0,90$  en-

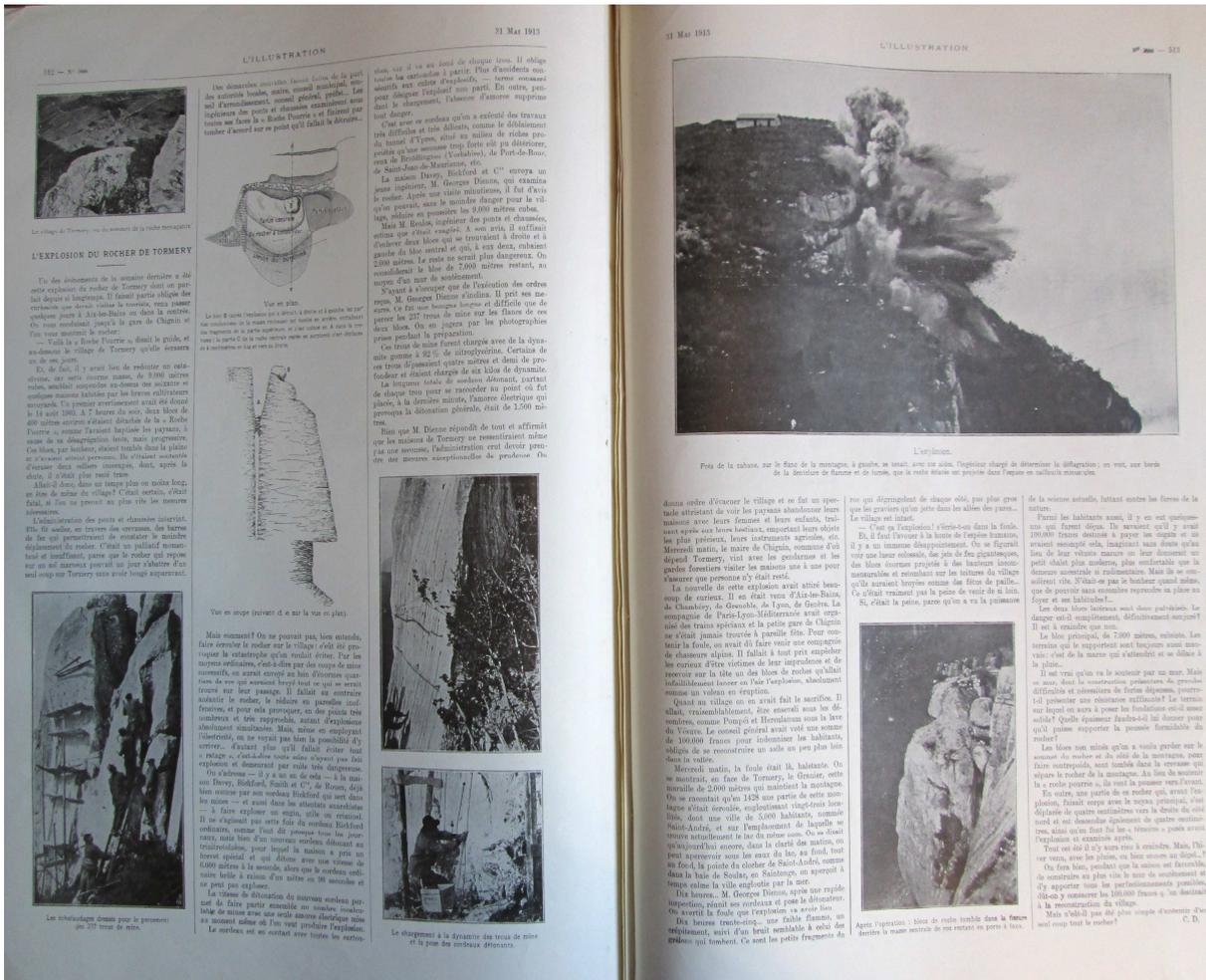
du Conseil municipal de Chignin signalant le danger, le service des Ponts et Chaussées fit placer des témoins pour se rendre compte du mouvement de la masse rocheuse.

Les choses en étaient là, lorsqu'en octobre 1906, à la suite d'une nouvelle visite des lieux par les autorités politiques et des journalistes, une campagne de presse fut engagée en vue de la destruction du rocher. Pendant le laps de temps de 1905 à 1907, l'Administration forestière et celle des Mines avaient été consultés. Les trois services n'étaient d'ailleurs

41<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 2090.

3. — 4

Revue « *La Nature* » : Début d'un article de quatre pages avec croquis et photos.



« L'Illustration » du 31 mai 1913

Deux pages entières consacrées au reportage sur l'explosion du Rocher de Torméry par ce grand hebdomadaire français.

5 Les travaux de consolidation du rocher. 1913-1914

Pendant une semaine après l'explosion, la purge des blocs instables et la consolidation du chantier ont nécessité le maintien de l'interdiction de pénétrer dans le village. Un laissez-passer a cependant été accordé aux propriétaires pour leur permettre de venir, entre 4h30 et 5 h du matin, nourrir et soigner le bétail laissé sur place. Le 30 mai un arrêté municipal a levé l'interdiction.

De nouveaux marchés de gré à gré ont été conclus entre le maire et l'entrepreneur Nestor Bernasconi, sur les

mêmes bases et dans la même forme que les précédents, pour les travaux de consolidation.

Ceux-ci ont consisté d'une part en travaux destinés à stabiliser la masse énorme de graviers et cailloux étalés sur la pente au pied du rocher.

Pour cela des gabions métalliques remplis de pierres provenant de l'explosion, ont été disposés en escalier au bas de la pente intermédiaire, juste au-dessus de la falaise inférieure. Ces gabions sont encore visibles aujourd'hui, couverts par la végétation.

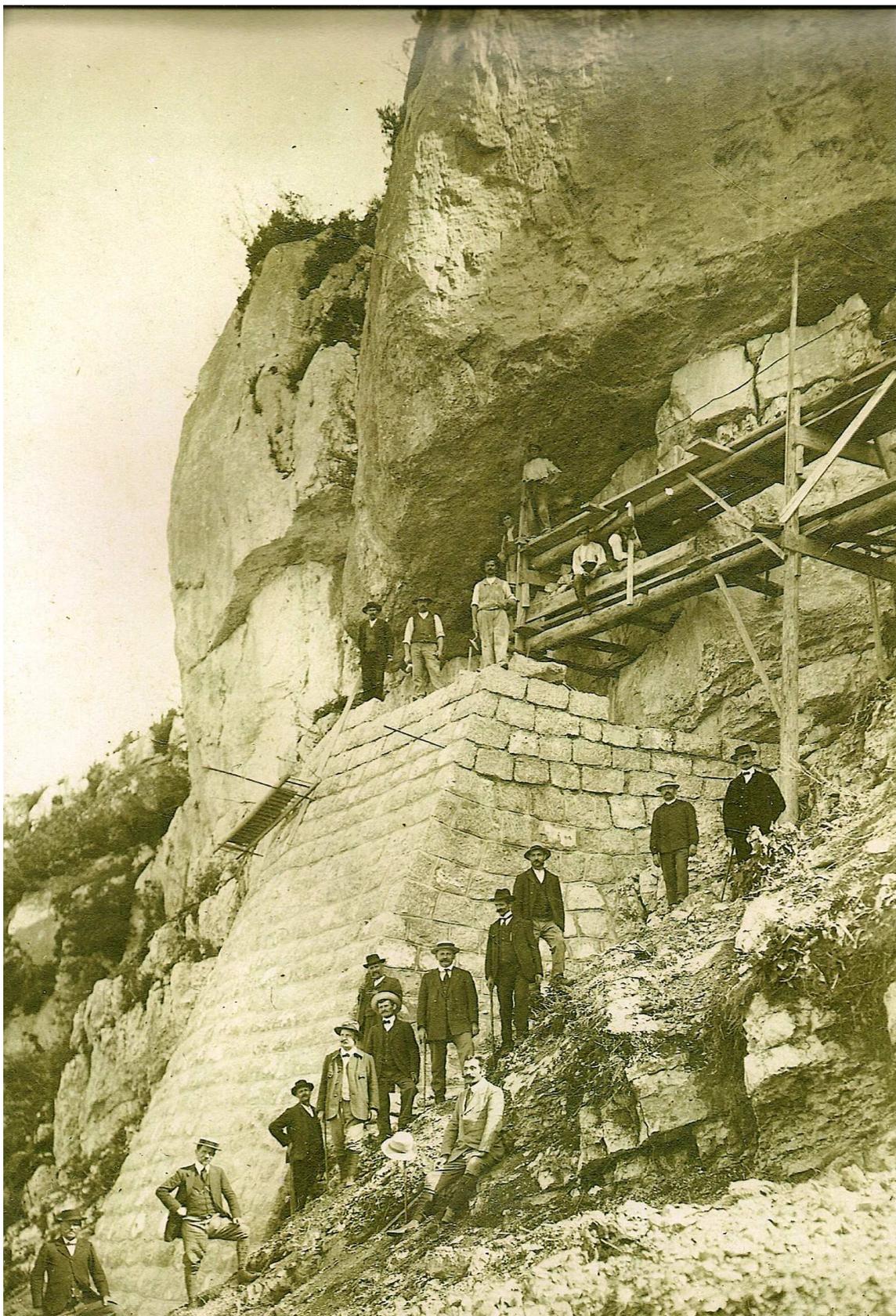


**Gabions édifîés en 1913 pour fixer les produits de l'explosion du rocher.  
Ils sont aujourd'hui couverts de buis et de taillis.**

*Photo M. Tissot 2013*

D'autre part cette consolidation du rocher a surtout consisté en travaux de maçonnerie: édification du mur de soutènement en pierres de taille prélevées localement ; remplissage partiel de la grande crevasse avec du béton armé dans lequel ont été fixés les 44 barreaux formant l'échelle ;

comblement de la crevasse secondaire et de nombreuses fissures, consolidation de certains rochers instables avec mise en place de drains. Autant de travaux effectués dans des conditions difficiles et qui ont duré tout l'été et l'automne 1913. La réception définitive a été faite le 31 août 1916.



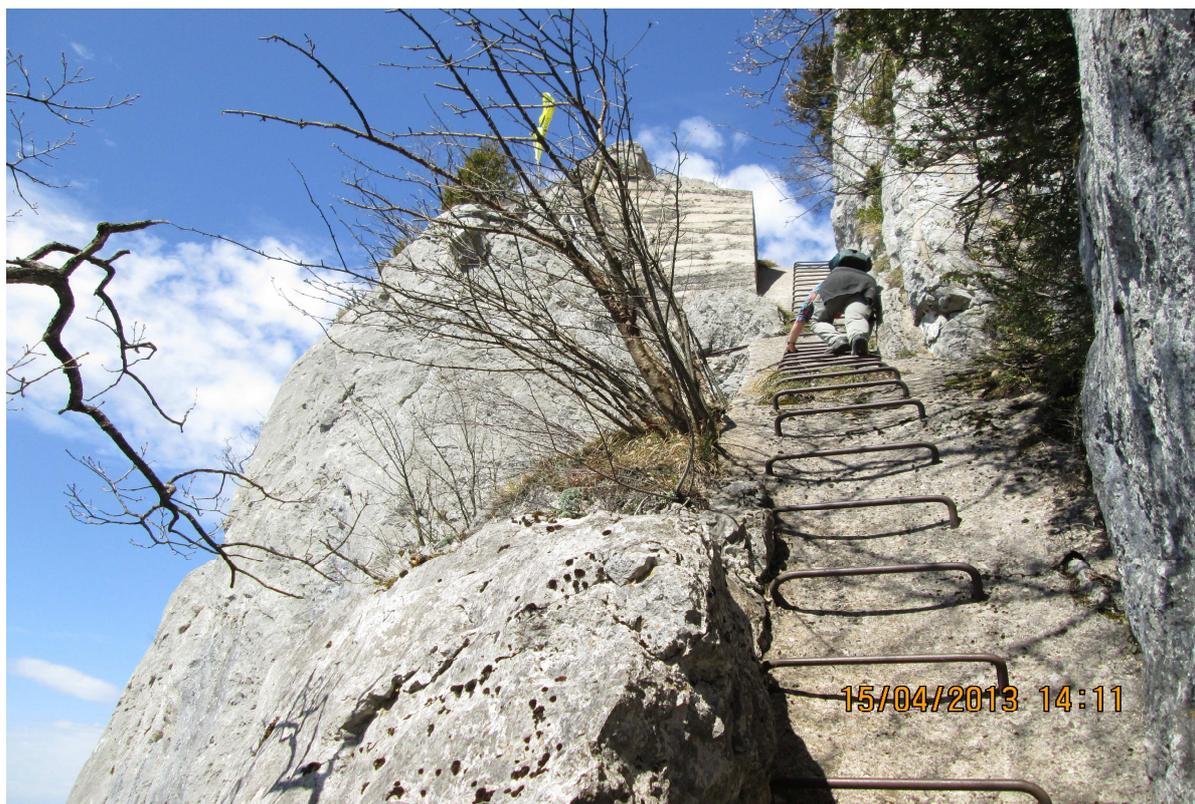
**L'édification du mur de soutènement de la masse centrale du rocher.  
Les ouvriers de l'entreprise Bernasconi reçoivent la visite du  
Conseil municipal de Chignin. Septembre 1913.**

*Photo Coll. . André Quenard*

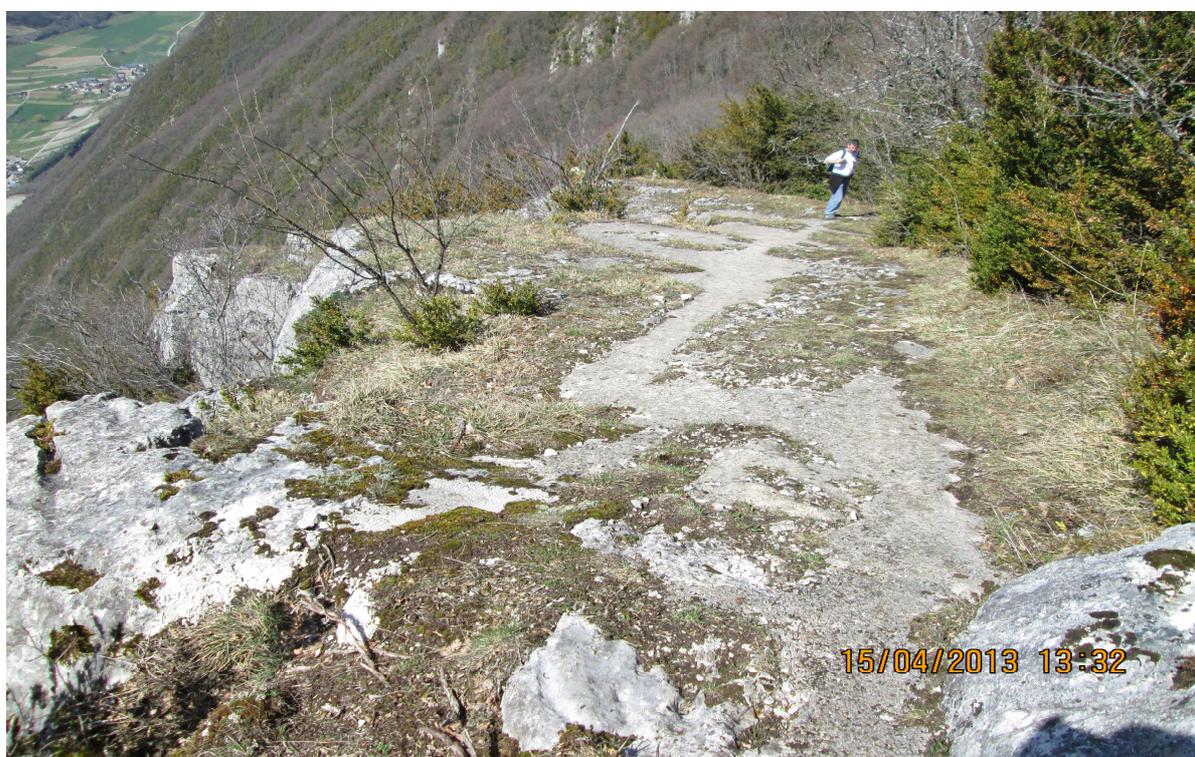


**Le mur de soutènement cent ans après sa construction.  
*Tenue parfaite de la maçonnerie.***

*Photo M. Tissot. Mars 2012*



**Ancrage de la partie centrale du Rocher avec du béton armé coulé dans la crevasse.**  
*Photo L. Freschi 2013*



**Au-dessus de l'échelle, la crevasse secondaire, colmatée avec du béton toujours nettement visible.**

*Photo L. Freschi 2013*

### Conclusion

En 1919, l'agent-voyer Ravier a été chargé d'inspecter l'état des ouvrages. Le rapport qu'il présente est totalement positif et élogieux. Cent ans plus tard les termes de ce rapport sont toujours d'actualité. La cabane a été vendue en 1920 à un habitant de La Thuile qui l'a démontée. Seul le soubassement est reconnaissable, perdu aujourd'hui au milieu d'une végétation touffue d'arbustes et de conifères. L'opération

Rocher de Torméry a été une parfaite réussite, tant dans sa réalisation que dans ses objectifs. Elle a mis fin à la menace terrible que ce rocher faisait peser sur le village. Mais ailleurs, en d'autres points de la falaise et sur les flancs mêmes de la montagne des bancs de calcaires stratifiés continuent de libérer de temps à autre comme par le passé, quelques blocs de taille relativement modeste mais qui ne sont pas pour autant inoffensifs.



L'éboulement de Janvier 1957 à Torméry.

Le Dauphiné Libéré, 1<sup>er</sup> février 1957

AVRIL 1963

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ — LUNDI 8

# AU HAMEAU DU VIVIERS A CHIGNIN

## L'avalanche des blocs de rocher a éventré des maisons, arraché des arbres

### Heureusement, le village était à cette heure presque désert, les habitants étant à la messe

Chignin, 7 avril. — Un spectacle de désolation, des maisons éventrées, des pierres et des gravats, et la pluie et la neige et le brouillard qui ajoutent encore à la tristesse de ce dimanche des Hameaux. Les 100 habitants du Viviers, à Chignin, ne parviennent pas encore à réaliser le drame rapide qui en quelques minutes a jeté la mort et la désolation dans le petit village, au pied de la montagne.

C'est à l'entrée du hameau, chez M. André Viboud, ancien huissier à la Préfecture de Chambéry, que le malheur a frappé tout d'abord. La jeune fille de la maison, Andrée, 23 ans, employée aux Dames de France, à Chambéry, est morte écrasée sous l'énorme bloc de 20 tonnes qui, dévalant de la montagne, a saccagé la maison de ses parents.

Tout est destruction, gravats, plafonds crevés, murs éventrés, meubles brisés et un vieux papa et une vieille maman pleurent leur fille.

#### Comme un tremblement de terre

Il était 10 h 10. Mais laissons la parole à M. Viboud qui, la voix halée par l'émotion nous fait le récit suivant : « J'étais dans la salle à manger où je cherchais des papiers, la petite et sa maman travaillaient dans la cuisine. Ne trouvant pas ce que je voulais j'ai appelé ma femme. A peine avait-elle franchi la porte de communication qu'un vacarme épouvantable m'est déchainé. La terre tremblait, puis la maison a vacillé, les cloisons ont éclaté. Un rocher de 20 tonnes était là à l'emplacement de la cuisine. Nous avons entendu la petite appeler « Maman », puis ce fut le silence ».

Aussitôt, les hommes du village se précipitèrent pour tenter de dégager la malheureuse jeune

filie. Armé d'une hache, Anselme Molard fit sauter la porte coincée par le bloc meurtrier. Sous un amas de poutres, de pierres, de meubles brisés, Andrée Viboud ne respirait plus que faiblement. Il fallut les forces conjuguées des pompiers de Chambéry, Chignin et Montmélian venus en hâte pour parvenir à la dégager.

Le docteur Veyrat, de Montmélian, qui se trouvait sur les lieux, ne put malheureusement rien pour elle. Elle avait succombé à un écrasement de la cage thoracique et vraisemblablement à une fracture de la colonne vertébrale.

#### Des dégâts encore des dégâts

L'avalanche des blocs monstrueux qui s'étaient détachés des rochers de Bosset à 400 mètres au-dessus du village avait



L'intérieur de la maison où M<sup>me</sup> Viboud devait périr écrasée.

multiplié les dégâts d'un bout à l'autre du hameau.

Un énorme rocher de plus de 30 tonnes avait pulvérisé un poulailler dans la propriété de M. Mollard avant de s'arrêter au beau milieu du chemin. En face, chez M. Petellaz, un bloc de plusieurs tonnes avait arraché un pilier de la grange. Un autre, tel, un énorme bélier, avait fait voler un mur en éclats et écrasé le matériel agricole.

A 50 mètres de là, un autre bloc s'abattait sur la ferme de M. Claude Tissot, traversait le cellier, faisait des brèches gigantesques dans les murs, broyait un pressoir et un pulvérisateur, avant de s'arrêter à un mètre de la maison d'habitation.

#### « Les rochers bondissaient au-dessus des arbres »

Joseph Tissot qui avait échappé de justesse au danger nous déclarait quelques minutes plus tard : « Je les ai vus arriver ces rochers de malheur, ils faisaient des bonds fantastiques par dessus les arbres, il y a de quoi faire peur. Puis les maisons ont éclaté comme des boîtes d'allumettes. Je vous le dis ça coupe les jambes ». Ça et là dans le hameau, des rochers de moindre dimension ont brisé les clôtures, arraché les arbres, les poteaux électriques et écorné les murs.

Et c'est miracle que l'on n'ait pas ce soir davantage de victimes à déplorer. Il est vrai que le cataclysme s'est produit à l'heure de la messe et que le village était presque désert.

#### Douze foyers évacués

Tout danger cependant n'est pas écarté, une équipe formée par les pompiers de Chambéry s'est rendue cet après-midi aux rochers de Bosset. De nouveaux blocs risquant de se détacher, les Pouvoirs publics ont décidé de faire évacuer toutes les maisons se trouvant au pied de la mon-



Mlle Andrée VIBOUD qui fut écrasée dans la cuisine de ses parents (Photo X...)

tagne. Cette mesure touché une douzaine de familles qui ont trouvé refuge soit chez des parents, soit chez des amis. Ajoutons que c'est la première fois de mémoire d'homme qu'un éboulement se produit dans ce hameau de Chignin.

Parmi les personnalités, nous avons reconnu le commandant Boireau, commandant des services de secours ; capitaine Vandenberg, commandant des sapeurs-pompiers de Chambéry ; adjudant Lavache, de la gendarmerie de Chambéry ; Molard, secrétaire de mairie de Chignin et bien sûr les gendarmes de Montmélian sous le commandement du chef Pelloux-Prayer.

G. GOURHANT



M. Joseph Tissot nous raconte : « Les rochers bondissaient par dessus les arbres »

COCHET, Claudius, le Biset.  
S<sup>rs</sup> Joëlle Picure, j'ai secouru ce récit  
83190 le lendemain du drame.

L'éboulement d'Avril 1963 au hameau du Viviers.

Le Dauphiné Libéré, 6 avril 1963

Deux éboulements plus graves se sont produits depuis 1913. L'un à Torméry en 1957, qui a occasionné des dégâts matériels mais a causé une grande frayeur, l'autre plus grave au village du Viviers en 1963, qui a coûté la vie à une jeune fille, Andrée Viboud, écrasée dans sa cuisine par un rocher. Cette année 2013 est aussi le cinquantenaire de sa fin tragique.

Cet accident grave a conduit les pouvoirs publics à établir au-dessus des villages de Torméry, Le Viviers et Montlevin de grands fossés avec talus boisé de conifères qui ne sont pas sans rappeler ceux qui étaient préconisés en 1880.

Ces ouvrages sont bien nécessaires car hors de ces protections on voit tous les ans ou presque un ou quelques rochers rendre visite aux vigneron, du Caton et des Grandes vignes notamment.

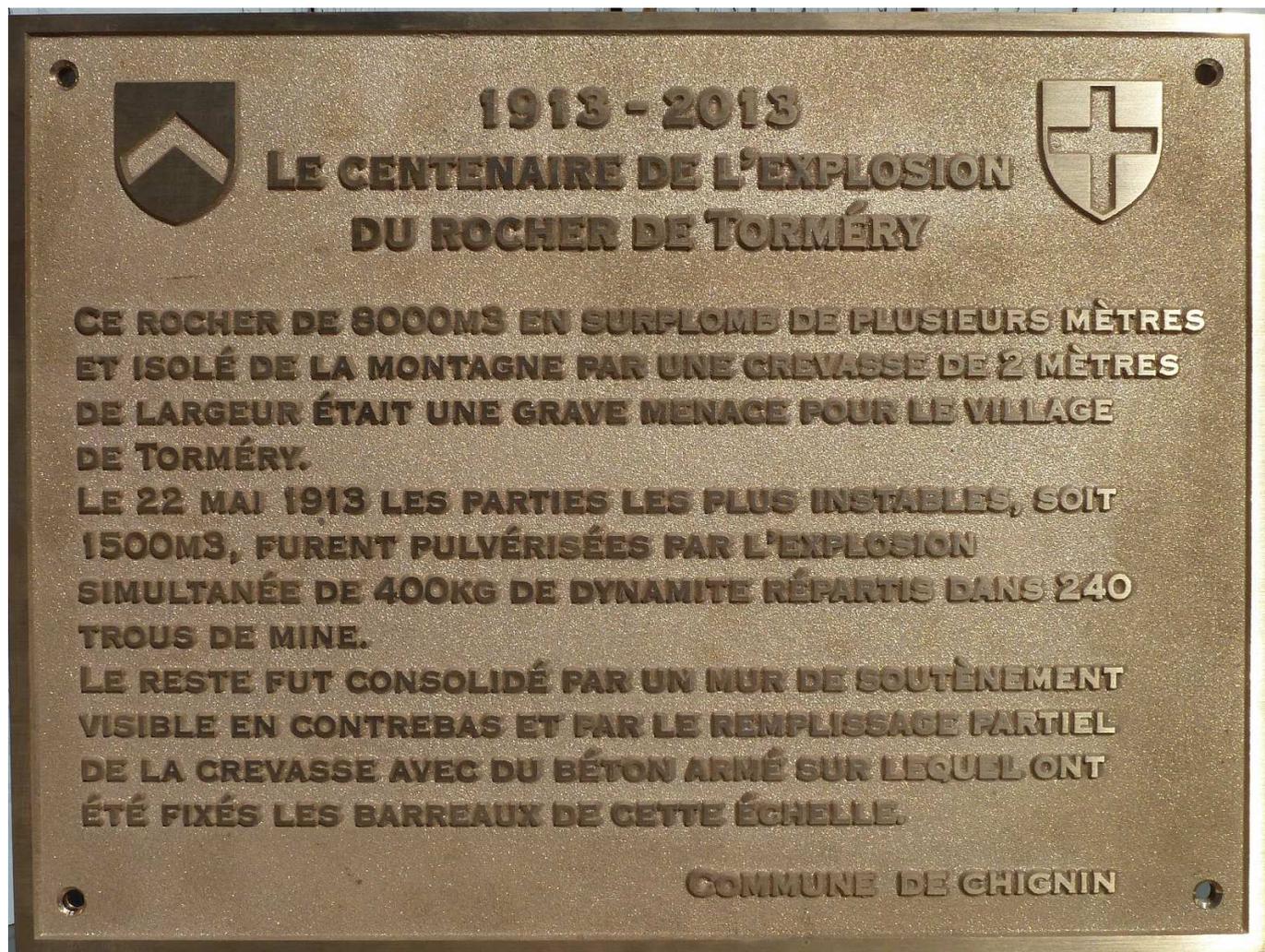
Pour terminer nous voudrions remercier, pour ce qui concerne la documentation utilisée, tous ceux qui ont gracieusement mis à notre disposition les photographies et autres documents originaux qu'ils conservaient et dont certains sont inédits. Nos remerciements vont également aux nombreuses personnes, volontaires, qui ont participé tout au long de l'été 2013 à la recherche et à l'élagage de l'emplacement du chalet des ouvriers, du « réservoir » d'eau de pluie, des gabions puis à la fixation dans le rocher de la plaque commémorative de l'explosion du rocher de Torméry qui avait été inaugurée la veille par Michel Ravier maire de Chignin, au Clos Dénarié à l'issue d'une conférence faite par les auteurs de ce document.



**Marc Tissot,  
Jean Marc  
Treillard**

*Installation  
de la plaque  
commémorative  
sur la partie  
restante du  
Rocher de  
Torméry, au  
sommet de  
l'échelle.*

*Photo  
Nanou Tissot,  
le 31 Août 2013*



**La plaque commémorative fixée sur le rocher de Torméry.**

*31 Août 2013*

**Louis Freschi, Marc Tissot.**  
*Octobre 2013*

## TABLE DES MATIERES

### 1913-2013 : LE CENTENAIRE DE L'EXPLOSION DU ROCHER DE TORMERY

#### Introduction

#### I Un demi-siècle d'hésitations et de risque assumé.

- 1 L'éboulement de 1838
- 2 La corniche sommitale de la montagne de Chignin au-dessus de Torméry
- 3 Les chutes de blocs de 1880
- 4 1891 : le refus formel de la municipalité d'établir une zone de protection

#### II L'éboulement de 1903 et le temps des rapports.

- 1 L'éboulement de 1903
- 2 Rapports techniques et réticences 1904-1906  
*Lenteurs administratives, pétition.*  
*Premiers rapports des Ponts et Chaussées*  
*Financements et réticences*  
*Nouveau rapport Reulos en 1906*
- 3 La crise de 1907  
*Le rapport Badoureau*  
*L'expertise de Kuss et Chabert*  
*Consternation*
- 4 Le rocher de Torméry acquiert une renommée nationale

#### III L'action décisive de Jean Girard-Madoux

- 1 Sombres perspectives 1908- 1910
- 2 Les initiatives de Jean Girard-Madoux 1911-1913
- 3 Le nouveau projet. La loi de 1912
- 4 Les préparatifs de l'explosion 1912-1913  
*Les deux projets successifs de l'ingénieur Reulos*  
*Les marchés de gré à gré avec l'entreprise de Travaux Publics Bernasconi*  
*Les travaux préliminaires*

#### IV L'explosion du rocher.

- 1 La couverture médiatique d'un évènement national
- 2 Les mesures de sécurité
- 3 Le déroulement de l'opération
- 4 L'écho de l'évènement dans la presse
- 5 Les travaux de consolidation du rocher 1913-1914

#### Conclusion